

AVENIR CAUSSE COMTAL



Salles-La-Source, le 11 janvier 2016

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Communautés de Communes,
Mesdames et Messieurs les Maires et leur Conseil Municipal,

Face à la question éolienne, deux conceptions inconciliables étaient possibles au début des années 2000 : celle de l'Aubrac inspirée par André Valadier et celle de Salles-Curan. La réussite de l'Aubrac est évidente, tout comme l'échec de Pareloup. Autre exemple patent, Conques qui n'était rien dans les années 50 devient aujourd'hui Grand Site de France.

Un tel développement touristique très qualitatif, tracé par l'agence gouvernementale, Atout France se fonde sans violence dans nos racines rurales et constitue un relai de croissance identifié pour le monde agricole. Les six municipalités du Causse Comtal, approchées par des porteurs de projet, l'ont bien compris et ont décliné leur offre.

Adossés à l'excellence de la marque Aveyron, le Causse Comtal, la vallée de la Serre et la haute vallée de l'Aveyron (de Séverac-le-Château à Rodez) aux paysages multiples, au riche patrimoine bâti et naturel, disposent ainsi d'atouts majeurs pour valoriser leur territoire. Nous sommes frappés par la détermination des populations locales qui investissent dans la rénovation des villages, des monuments et des châteaux et il est inutile de rappeler ici les nombreuses initiatives en ce sens.

Accepter aujourd'hui, les sollicitations des porteurs de projets à Saint-Saturnin de Lenne, à Saint-Martin de Lenne, à Gaillac d'Aveyron, à Flavins pour un second parc et à Bertholène en pleine forêt des Palanges, notamment, ou même les tolérer dans les communes riveraines dans un rayon de 6 Km, aurait comme résultat de gâcher irrémédiablement les efforts entrepris pour le développement durable de toute notre région de l'Aveyron, tant leur impact sur le grand paysage est manifeste. Une telle dénaturaison a motivé le rejet par l'Autorité préfectorale des trois demandes d'autorisation unique de La Salvetat-Peyrales, Prévinières et Rieupeyroux.

Alors que nos collectivités territoriales sont en cours de restructuration et que les SCOT Centre Aveyron et Nord Aveyron, ainsi que les PLUI des intercommunalités, sont en cours d'élaboration, n'est-il pas préférable de renoncer à ces projets éoliens ?

Recevez, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Présidents des Communautés de Communes, Mesdames et Messieurs les Maires et leur Conseil Municipal, l'assurance de notre respectueuse considération.

c.c. : Messieurs les Députés Yves Censi et Arnaud Viala
Messieurs les Sénateurs Jean-Claude Luche et Alain Marc

P.J. : Bordereau des destinataires